



## Refus CDI après CDD car entreprise déménagement

Par **AnneAurelie**, le **27/03/2021** à **15:09**

Bonjour,

mon employeur me propose un CDI après mon CDD pour faire le même travail. Cependant l'entreprise déménage et je me retrouverai à faire trop d'heures de trajet en voiture (1h contre 20 min pour un aller simple).

Je souhaite donc refuser. Vais-je quand même pouvoir toucher mes indemnités de fin de contrat ?

Merci pour votre réponse,

Bien cordialement